



FINANCES PUBLIQUES

# Fiche FOCUS

## Les télé-procédures

### ***Déclarer et Payer ses Taxes Générales sur les Activités Polluantes (Acompte et Solde)***



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Table des matières

<b>1. Présentation Générale.....</b>	<b>3</b>
1.1. <i>Objet de la fiche.....</i>	3
1.2. <i>À qui s'adresse cette procédure ?.....</i>	3
1.3. <i>Précisions sur le service.....</i>	3
1.4. <i>Quelques conseils pour une première utilisation.....</i>	3
1.5. <i>Pré-requis.....</i>	4
<b>2. Accès au service « Déclarer la T.G.A.P. ».....</b>	<b>4</b>
<b>3. Déclarer la T.G.A.P.....</b>	<b>6</b>
3.1. <i>Sélection du type de déclaration.....</i>	6
3.2. <i>Saisie et calculs de votre déclaration.....</i>	7
3.3. <i>Enregistrement du brouillon, validation et signature.....</i>	8
<b>4. Accéder au service « Payer la T.G.A.P. ».....</b>	<b>9</b>
4.1. <i>1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré.....</i>	10
4.2. <i>2e cas : vous payez ultérieurement.....</i>	11
4.3. <i>Sélection de la facture.....</i>	12
4.4. <i>Comptes bancaires.....</i>	14
4.4.1. <i>Vous avez déclaré un compte bancaire.....</i>	14
4.4.2. <i>Vous avez déclaré deux ou trois comptes bancaires.....</i>	14
4.4.3. <i>Vous avez déclaré quatre comptes bancaires ou plus.....</i>	15
4.5. <i>Récapitulatif du paiement.....</i>	16
<b>5. En cas de difficulté dans l'accomplissement de cette démarche.....</b>	<b>17</b>

# 1. Présentation Générale

## 1.1. Objet de la fiche

Cette fiche<sup>1</sup> présente l'enchaînement des opérations nécessaires aux sociétés souhaitant accéder au service de déclaration en ligne des Taxes Générales sur les Activités Polluantes (TGAP).

## 1.2. À qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse à tous les usagers redevables de cette taxe et leur permet de transmettre directement leur déclaration en mode dématérialisé.

Deux formulaires sont proposés à la saisie en ligne : la déclaration annuelle n° 2020-TGAP et la déclaration d'acompte n°2020-TGAP-AC .

Les demandes de remboursement pourront être souscrites avec le formulaire d'acompte n°2020-TGAP-AC et, en cas de cession/cessation uniquement, avec la déclaration de solde n°2020-TGAP.

## 1.3. Précisions sur le service

Ce nouveau service de déclaration en ligne est ouvert au 01/04/2021.

Pour toute information sur ces déclarations 2020TGAP et 2020TGAPAC, vous pouvez vous référer à sa notice accessible à partir de la rubrique "Recherche de formulaires" depuis le site "<http://www.impots.gouv.fr>".

Les formulaires mis en ligne correspondent au millésime des formulaires téléchargeables sur le site précité. Pour faciliter la saisie, la présentation peut toutefois très légèrement différer.

Notez qu'un espace professionnel peut regrouper plusieurs habilitations à des services différents pour plusieurs entreprises : vous ne devez donc créer qu'un seul espace professionnel, même si vous gérez plusieurs entreprises.



Précision concernant le télépaiement : les montants dus ne sont prélevés qu'à l'échéance auprès de votre banque.

Exemple : un paiement enregistré le 5 octobre pour l'acompte dont la date limite de dépôt est au 15 octobre ne sera prélevé sur votre compte bancaire qu'à partir du 15 octobre.

## 1.4. Quelques conseils pour une première utilisation

Il est conseillé de **toujours** enregistrer son travail en utilisant le mode brouillon proposé. Cette suggestion est valable dans tous les cas, en cours de saisie, si vous ne saisissez pas en une seule fois votre déclaration ou si vous entendiez la conserver quelque temps dans cet état.

Votre attention est appelée sur le fait que le mode brouillon ne vaut pas preuve de dépôt. C'est la validation finale du formulaire principal et la délivrance du certificat de dépôt qui crée le dépôt déclaratif et vaut respect de l'obligation dans le délai légal.

Si vous constatez un affichage incorrect (zones de texte mal placées ou couleur des zones calculées un peu diluée par exemple), cela peut être causé par un problème de compatibilité entre la version d'Internet Explorer que vous utilisez (IE 8) et notre site. Tous les autres navigateurs sont compatibles.

1 L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Votre espace professionnel > Aide

## 1.5. Pré-requis

Vous devez :

1. **disposer d'un espace professionnel**
2. **disposer d'au moins un service en ligne**

Pour plus de renseignements sur la création d'un espace et l'adhésion aux services, vous pouvez consulter les fiches FOCUS [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#), [Créer un espace professionnel expert](#) et [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#).

3. **accéder à votre espace professionnel** via le site <http://www.impots.gouv.fr> (cf. ci-dessous).



## 2. Accès au service « Déclarer la T.G.A.P. »

A partir du lien "Professionnel", accédez à votre espace professionnel après vous être authentifié(e). L'écran d'accueil de votre espace vous est affiché :

→ Cliquez sur le lien "Déclarer > T.G.A.P."

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel

Mme Lila ROSEMONDE  
Abonné : 20101670101919

» Espace pro.  
» Impots.gouv.fr  
» Quitter

» Aide : tous les pas-à-pas

Connaissez-vous le droit à l'erreur ?  
En savoir plus : **OUPS.GOUV.FR**

DOSSIER COURANT  
SIREN 123456789  
SARL MARTIN DISTRIBUTION

MES SERVICES

**Consulter**

- » Compte fiscal
- » Avis CFE

**Déclarer**

- » TVA
- » Impôt sur les sociétés
- » Taxe sur les salaires
- » CVAE
- » Revenus de capitaux mobiliers
- » Taxe activités polluantes
- » Taxe v. vénale immeubles
- » Résultat [+]
- » Économie collaborative [+]
- » Dispositif DAC6 [+]

**Payer**

- » TVA
- » Impôt sur les sociétés
- » Taxe sur les salaires
- » CVAE
- » Revenus de capitaux mobiliers
- » Taxe activités polluantes
- » Taxe v. vénale immeubles
- » Prélèvement à la source [+]
- » CFE et autres impôts
- » Dette fiscale [+]

**Démarches**

- » Remboursement de TVA UE
- » Guichet de TVA UE

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

DOSSIER GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Déclarer > Taxe activités polluantes

CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR DÉCLARER LA TAXE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination **SARL MARTIN DISTRIBUTION**  
SIREN **123456789**


Secteur d'activité	Adresse fiscale	Précisions
<input checked="" type="radio"/>		

» DÉCLARER

→ Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Déclarer".

### 3. Déclarer la T.G.A.P.

#### 3.1. Sélection du type de déclaration

Après avoir cliqué sur le bouton « déclarer » :  sur l'écran de choix de l'activité, trois possibilités existent : saisie d'un 1<sup>er</sup> dépôt, rectification d'un dépôt déjà effectué ou reprise d'une saisie en cours.

#### 1<sup>er</sup> cas : vous faites un premier dépôt :

Si c'est un premier dépôt, vous sélectionnez la période de déclaration que vous souhaitez saisir :



PROFESSIONNELS  
DECLARER TA XE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES

Accès au formulaire de saisie

Activité : Recyclage Produits Pétroliers  
Commune de l'adresse fiscale de taxation : [Sélectionner]

1 - Sélectionnez dans le tableau suivant la période de votre déclaration

Période(s) d'imposition	Date limite de dépôt	Type de déclaration	Date de dépôt	Date de brouillon
01/01/2021 au 31/12/2021	18/05/2022	2020-TGAP		
01/01/2021 au 31/12/2021	15/10/2021	2020-TGAP-AC		

Pour accéder au formulaire de saisie, cliquez sur la période de référence

**i** Si vous avez enregistré une précédente déclaration en mode brouillon (déclaration non envoyée et non signée), vous avez la possibilité de la modifier en cliquant sur la ligne correspondante. Vous pouvez aussi la supprimer en cliquant sur l'icône  à droite. Une déclaration assortie d'un statut brouillon est conservée durant 2 mois. Elle peut être modifiée, signée et envoyée jusqu'à cette date. Attention, tant que la déclaration est en mode brouillon, il n'y a pas de dépôt déclaratif.

#### 2<sup>e</sup> cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de la période mais vous souhaitez le modifier

Vous avez déjà validé une déclaration (certificat de dépôt délivré) mais vous avez besoin de la modifier : sélectionnez la date de dépôt figurant dans la colonne « date de dépôt ».



PROFESSIONNELS  
DECLARER TA XE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES

Accès au formulaire de saisie

Activité : Recyclage Produits Pétroliers  
Commune de l'adresse fiscale de taxation : [Sélectionner]

1 - Sélectionnez dans le tableau suivant la période de votre déclaration

Période(s) d'imposition	Date limite de dépôt	Type de déclaration	Date de dépôt	Date de brouillon
01/01/2021 au 31/12/2021	18/05/2022	2020-TGAP	03/01/2022	
01/01/2021 au 31/12/2021	15/10/2021	2020-TGAP-AC		

Pour accéder au formulaire de saisie, cliquez sur la période de référence

**i** Si vous avez enregistré une précédente déclaration en mode brouillon (déclaration non envoyée et non signée), vous avez la possibilité de la modifier en cliquant sur la ligne correspondante. Vous pouvez aussi la supprimer en cliquant sur l'icône  à droite. Une déclaration assortie d'un statut brouillon est conservée durant 2 mois. Elle peut être modifiée, signée et envoyée jusqu'à cette date. Attention, tant que la déclaration est en mode brouillon, il n'y a pas de dépôt déclaratif.

Vous pourrez faire vos corrections à partir de la déclaration précédemment validée.

#### 3<sup>e</sup> cas : vous avez commencé une saisie et souhaitez la reprendre ultérieurement

Si vous souhaitez reprendre une saisie interrompue que vous avez enregistrée en mode brouillon, cliquez sur la date de brouillon pour la reprendre. Si vous souhaitez supprimer ce

brouillon, cliquez sur l'icône à droite.

Impots.gouv.fr

**PROFESSIONNELS**  
Déclarer Taxe générale sur les activités polluantes

SIREN : 521 4 122  
Service gestionnaire :  
DIE - 020210000 - 14-12-12

Accès au formulaire de saisie

Activité : **Restauration de type rapide**  
Commune de l'adresse fiscale de taxation : [icônes]

1 - Sélectionnez la période de votre déclaration

Période(s) d'imposition	Type de déclaration	Date limite de dépôt	Date de dépôt	Date de brouillon ?
01/01/2021 au 31/12/2021	2020-TGAP-AC	25/10/2021		
01/01/2020 au 31/12/2020	2020-TGAP	04/05/2021		05/10/2021

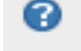
Pour accéder au formulaire de saisie, cliquez sur la période de référence

La déclaration enregistrée en mode brouillon est conservée jusqu'à la validation du dépôt et au plus tard 60 jours après sa saisie.

### 3.2. Saisie et calculs de votre déclaration

#### Formulaires et navigation

- Votre déclaration se compose soit d'un seul formulaire n° 2020-TGAP soit d'un seul formulaire d'acompte 2020-TGAP-AC

- L'onglet « aide » à droite, matérialisé par le symbole , permet l'affichage d'une information vous guidant vers le lien utile.

- Le bouton « ajouter une ligne » permet, le cas échéant, d'ajouter une nouvelle ligne à votre saisie :



- Les zones grisées sont des zones de calculs, la saisie y est donc impossible.

Impôt
410
225
15
100
25

- Lors d'une saisie d'un premier dépôt, certaines zones sont pré-remplies par des données connues par la DGFIP ou ayant déjà fait l'objet d'une déclaration. L'information contenue peut être modifiée car la zone n'est pas grisée.

#### 1 - ACOMPTE DÛ

1.1 - TGAP « LESSIVES ET PRÉPARATIONS ASSIMILÉES »		
LV	TOTAL ACOMPTE TGAP « LESSIVES ET PRÉPARATIONS ASSIMILÉES »	1 408 640
LV1	Montant de la modulation : augmentation	
LV2	Montant de la modulation : diminution	
LW	TOTAL ACOMPTE TGAP « LESSIVES ET PRÉPARATIONS ASSIMILÉES » APRÈS MODULATION	1 408 640

● **Rubrique** : certaines rubriques d'un formulaire ne vous concernent pas : utilisez les boutons « **oui/non** », présents dans les formulaires. Si vous cochez « **oui** » en passant le bouton au « **vert** », la rubrique se déploie pour ouvrir la zone de saisie concernée.

## 2 - DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE LA DÉCLARATION

Si vous êtes concerné par la TGAP « **Lessives et préparations assimilées** », sélectionnez cette composante en activant l'option ci-contre

Si vous êtes concerné par la TGAP « **Matériaux d'extraction** », sélectionnez cette composante en activant l'option ci-contre

Si l'un de vos établissements est concerné par la TGAP « **Émissions polluantes** », sélectionnez cette composante en activant l'option ci-contre

## 4 - TGAP « MATÉRIAUX D'EXTRACTION »

Êtes-vous bénéficiaire d'une procédure de suspension de taxe ?  Oui  Non

Matériaux d'extraction assujettis :	TGAP due au titre de l'année d'imposition			
	Quantités (A)	Unité	Tarifs (B)	Taxes (A × B)
Première livraison de matériaux d'extraction	<input type="text"/>	t	0,20	<input type="text"/>
Première utilisation de matériaux d'extraction	<input type="text"/>	t	0,20	<input type="text"/>
<b>B</b> TOTAL TGAP « MATÉRIAUX D'EXTRACTION »				<input type="text"/>

*Pour information, prochain acompte attendu*

Dans l'exemple, la société n'est concernée que par la TGAP « Matériaux d'extraction ». Le bouton lié à cette composante est au « vert ». Les rubriques 3 et 5 du formulaire 2020TGAP n'apparaissent pas et seule la rubrique 4 « TGAP Matériaux d'extraction » est ouverte pour accueillir les informations de cette composante TGAP.

● Les boutons « **Valider** », « **Enregistrer brouillon** », et « **Effacer le formulaire** » ci-dessous permettent de réaliser les actions suivantes :

Bouton	Action
Valider	Permet de valider votre déclaration
Enregistrer brouillon	Permet d'enregistrer les données sur un formulaire afin de compléter la saisie ultérieurement . Les formulaires enregistrés en mode brouillon sont conservés jusqu'à la validation du dépôt et au plus tard 60 jours après sa saisie
Effacer le formulaire	Permet d'effacer toutes les informations saisies sur un formulaire

### 3.3. Enregistrement du brouillon, validation et signature

#### Enregistrement du brouillon

Lorsque vous avez fini de saisir votre déclaration, vous pouvez à tout moment (cette étape n'est pas obligatoire mais conseillée) enregistrer le brouillon afin de compléter la saisie ultérieurement. Dans ce cas, il vous faut cliquer sur le bouton, « enregistrer brouillon ».

#### Validation de la déclaration

Vous pouvez à tout moment valider votre déclaration en cliquant sur le bouton « valider ». Suite à votre validation, un récapitulatif de l'ensemble des éléments déclarés est affiché. À ce



stade de la déclaration, les quatre possibilités ci-dessous vous sont offertes :

Bouton	Ce qu'il permet
Valider	– la validation des éléments affichés qui vous dirige vers la signature électronique.
Sauvegarder	– sauvegarder la déclaration sous format “pdf”.
Modifier	– modifier les éléments déclarés : vous serez alors dirigé vers la saisie des formulaires.
Imprimer	– générer un fichier “pdf” et imprimer les éléments déclarés.

### Signature et envoi de la déclaration

Si vous avez validé votre déclaration, vous pouvez la signer électroniquement et ainsi la transmettre à l'administration.

À l'issue de la signature électronique, un accusé de réception est affiché attestant du dépôt, il est opposable à l'administration fiscale et il est conseillé de le sauvegarder ou d'en imprimer un exemplaire.

**Votre déclaration est désormais transmise à l'administration**

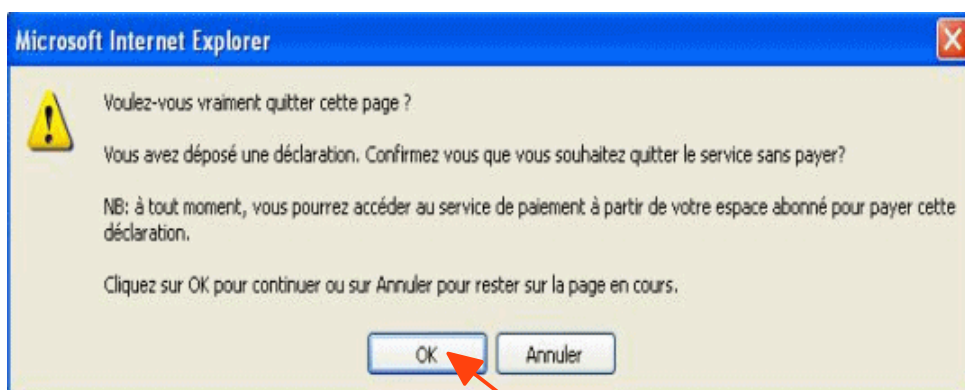
## **4. Accéder au service « Payer la T.G.A.P. »**

 **La déclaration et le paiement sont deux actes dissociés.**

**Une fois votre déclaration signée et envoyée, vous pouvez procéder au règlement.**

- soit immédiatement après l'envoi de la déclaration : en cliquant sur “Payer” pour accéder directement au service Payer,
- soit plus tard, dans le respect de la date limite de dépôt.

**Si vous quittez la déclaration, un message apparaît pour vous demander confirmation.**



→ Cliquez sur le bouton “OK”.

## 4.1. 1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré

Dans ce cas, sur le dernier écran de la déclaration :



The screenshot shows a user interface for a tax declaration. At the top, there is a light blue information bar with an 'i' icon and the text: "Attention : vous pouvez payer en cliquant sur ce bouton" followed by a blue button labeled "Payer". A red arrow points from this button to the "Accusé de réception" section below. This section has an orange header and contains the following text: "M DUMONT CHRISTIAN, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise M SERS, SIREN 312 736 333." Below this, it says "Voici les informations associées à votre déclaration :" followed by a bulleted list: "• Procédure : Déclaration de Revenus de capitaux mobiliers", "• Numéro de dépôt : RCM-2016336-000000000000346", "• Date de dépôt : 01 décembre 2016 à 06:03:08 (heure de Paris)", "• Désignation du soumissionnaire : M SERS", and "• Identifiant du soumissionnaire : 312 736 333". Below the list, it states "Votre déclaration est maintenant terminée." At the bottom of this section, there is a yellow warning box with a yellow triangle icon containing an exclamation mark. The text in the warning box reads: "Un accusé de réception signé vous a été délivré par l'administration fiscale. Cet accusé de réception atteste du dépôt de votre document et est opposable à l'administration fiscale. Vous avez la possibilité de l'imprimer et/ou de le sauvegarder: pour cela, utilisez obligatoirement les commandes ci-contre." To the right of this text are two blue buttons: "Imprimer l'accusé de réception" and "Sauvegarder l'accusé de réception".

La déclaration transmise sera consultable en utilisant le service "consulter" accessible à partir de l'"Espace abonné".

[Payer](#) [Autre déclaration](#) [Espace abonné](#)

→ Cliquez sur le bouton "Payer" (l'un des deux boutons).

## 4.2. 2e cas : vous payez ultérieurement

Dans ce cas, vous accédez au paiement de la TGAP par le service "Payer > T.G.A.P." dans votre espace professionnel :

The screenshot displays the 'Espace professionnel' interface on the 'impots.gouv.fr' website. The user is identified as 'Mme Lila ROSEMONDE' with a subscription number '20101670101919'. The navigation bar includes 'GÉRER', 'CONSULTER', 'DÉCLARER', 'PAYER', 'DÉMARCHES', and 'MESSAGERIE'. The 'PAYER' option is highlighted. The main content area is divided into several sections:

- MON ESPACE**:
  - Gérer les services
  - Gérer les comptes bancaires [+]
  - Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]
- MES AUTRES SERVICES**:
  - Calendrier fiscal
  - Tests économie collaborative
  - Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous
- MES SERVICES**:
  - Consulter**:
    - Compte fiscal
    - Avis CFE
  - Déclarer**:
    - TVA
    - Impôt sur les sociétés
    - Taxe sur les salaires
    - CVAE
    - Revenus de capitaux mobiliers
    - Taxe activités polluantes
    - Taxe v. vénale immeubles
    - Résultat [+]
    - Économie collaborative [+]
    - Dispositif DAC6 [+]
  - Payer**:
    - TVA
    - Impôt sur les sociétés
    - Taxe sur les salaires
    - CVAE
    - Revenus de capitaux mobiliers
    - Taxe activités polluantes
    - Taxe v. vénale immeubles
    - Prélèvement à la source [+]
    - CFE et autres impôts
    - Dette fiscale [+]
  - Démarches**:
    - Remboursement de TVA UE
    - Guichet de TVA UE

→ Cliquez sur le lien "Payer > T.G.A.P."

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

DOSSIER GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Payer > Taxe activités polluantes

**CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR PAYER LA TAXE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES**

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination **SARL MARTIN DISTRIBUTION**  
SIREN **123456789**

Secteur d'activité	Adresse fiscale	Précisions
<input checked="" type="radio"/> [Activité]	[Adresse]	[Précisions]

**> PAYER**

Mme Lila ROSEMONDE  
Abonné : 20101670101919  
Espace pro. Impots.gouv.fr Quitter  
Aide : tous les pas-à-pas

→ Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Payer".

### 4.3. Sélection de la facture

Que l'accès se fasse directement après avoir déclaré (4.1.) ou ultérieurement (4.2.), l'écran affiche l'ensemble des déclarations (acompte et/ou solde) pouvant être télépayées :

[Aide en ligne](#)

ETAPE 1 2 3 4 Sélection de la déclaration à payer

Veuillez sélectionner la déclaration de taxe générale sur les activités polluantes que vous souhaitez payer :

SELECTION DE LA DECLARATION

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant à payer
01/01/2021 au 31/12/2021	Déclaration 2020TGAP initiale déposée le 18 Janvier 2021 à 00:00	15/05/2021	2 000,00 €

DERNIERES DECLARATIONS REGLEES

Les déclarations réglées sont consultables dans votre compte fiscal professionnel

[Fermer la fenêtre](#)

L'écran suivant récapitule les caractéristiques de la déclaration :

**-Si la facture est une déclaration initiale :**

[Aide en ligne](#)

ETAPE 1 2 3 4 Confirmation ou modification du montant à payer

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer
01/01/2021 au 31/12/2021	Déclaration 2020TGAP initiale déposée le 18 Janvier 2021 à 00:00	15/05/2021	2 000,00€	0,00€	2 000,00 €
<b>Montant du paiement</b>					<b>2 000,00 €</b>

[Confirmer](#) [Modifier le montant](#) [Abandonner](#)

**– Si la facture est une déclaration rectificative :**

Impots.gouv.fr

QUESTIONS FRÉQUENTES

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

VOUS DÉMARCHEZ POUR LES DÉCLARATIONS PROFESSIONNELLES

Sélection déclaration > Saisie Montant

Service gestionnaire

Paieement de la taxe générale sur les activités polluantes

Quitter

Aide en ligne

ETAPE 1 2 3 4 5 6 Confirmation ou modification du montant à payer


Vous avez déjà déposé une ou plusieurs déclarations pour cette période. Si vous avez effectué des paiements, leur montant cumulé est affiché dans le tableau ci-dessous. Le montant à payer proposé est celui de la déclaration actuelle, moins le cumul des paiements déjà effectués.

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION					
Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Cumul des ordres de paiement déjà versés	Montant restant à payer
01/01/2020 au 31/12/2020	Déclaration 2020TGA rectificative déposée le 18 Janvier 2021 à 00:00	01/03/2021	2 000,00€	1 518,00€	482,00 €
<b>Montant du paiement</b>					<b>482,00 €</b>

Confirmer Corriger le montant Abandonner

Dans le cas où un paiement précédent a déjà été effectué, vous devez cliquer sur "Corriger le montant" et saisir le nouveau montant (*égal au montant restant à payer présent sur cette page – la ou les sommes précédemment versée(s)*).

→ Cliquez sur le bouton “Confirmer”.

 Vous pouvez choisir de payer la totalité de la somme affichée ou bien de ne payer qu’une partie de la somme due (bouton "Corriger le montant").

## 4.4. Comptes bancaires

Les comptes bancaires qui vous sont proposés sont ceux que vous avez au préalable déclarés lors de la procédure d'adhésion en ligne :

Ces coordonnées bancaires ne peuvent pas être modifiées lors de la procédure de paiement en ligne. Veuillez vous rendre dans votre espace professionnel pour les modifier. La procédure est décrite dans la fiche FOCUS [Gérer vos comptes bancaires](#).

Après confirmation, vous accédez à l'écran correspondant à l'une des possibilités suivantes :

- Cas n°1 : 4.4.1. Vous avez déclaré un seul compte bancaire,
- Cas n°2 : 4.4.2. Vous avez déclaré deux ou trois comptes bancaires,
- Cas n°3 : 4.4.3. Vous avez déclaré quatre comptes bancaires ou plus.

### 4.4.1. Vous avez déclaré un compte bancaire

Impots.gouv.fr

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

SÉLECTION DÉCLARATION > SAISIE MONTANT > RÉCAPITULATIF

ÉTAPE 1 2 3 4 Récapitulatif du paiement avant validation

Caractéristiques de la déclaration	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer
Période	Déclaration 2020TGAP initiale déposée le 18 Janvier 2021 à 00:00	15/05/2021	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
					Montant du paiement
					2 000,00 €

Repartition du montant par compte bancaire	Numéro de compte	BIC	Établissement	Titulaire	Informations complémentaires	Montant
	FR76	BNPPFRDBDUE	HSBC FR PARIS LAFAYETTE		compte1	2 000,00 €

Confirmer | Étape précédente | Abandonner

→ Cliquez sur le bouton "Confirmer".

### 4.4.2. Vous avez déclaré deux ou trois comptes bancaires

Vous pouvez choisir de répartir le montant sur un ou plusieurs comptes bancaires.

Impots.gouv.fr

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

SÉLECTION DÉCLARATION > SAISIE MONTANT > RÉPARTITION PAR COMPTE

ÉTAPE 1 2 3 4 5 Répartition du montant sur les comptes bancaires

Caractéristiques de la déclaration	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer
Période	Déclaration 2020TGAPAC initiale déposée le 18 Janvier 2021 à 00:00	01/03/2021	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
					Montant du paiement
					2 000,00 €

Repartition du montant par compte bancaire	Numéro de compte	BIC	Établissement	Titulaire	Informations complémentaires	Montant
	FR76	BNPPFRDBDUE	HSBC FR PARIS LAFAYETTE		compte1	1000,00 €
	DE	YYYYGGGG	HSBC		compte3	1000,00 €
	FR76	BNPPFRDBDUE	HSBC FR PARIS LAFAYETTE		compte4	0,00 €

Confirmer | Étape précédente | Abandonner

→ Après ventilation du montant à payer entre les différents comptes bancaires, cliquez

sur le bouton “Confirmer”.

Une page récapitulative s'affiche :

Impôts.gouv.fr

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

Sélection déclaration > Saisie Montant > Répartition par compte > Récapitulatif

Service gestionnaire SE

Paieement de la taxe générale sur les activités polluantes

Aide en ligne

ETAPE 1 2 3 4 5 Récapitulatif du paiement avant validation

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer
01/01/2020 au 31/12/2020	Déclaration 2020TGA PAC initiale déposée le 18 Janvier 2021 à 00:00	01/03/2021	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
				Montant du paiement	2 000,00 €

REPARTITION DU MONTANT PAR COMPTE BANCAIRE

Numero de compte	BIC	Etablissement	Titulaire	Informations complémentaires	Montant
FR76	BNPPFR03DBUE	HSBC FR PARIS LAFAYETTE		compte1	1 000,00 €
DE	YYYYGGGG	HSBC		compte3	1 000,00 €

Confirmer

Étape précédente

Abandonner

→ Vérifiez votre répartition et cliquez sur le bouton “Confirmer”.

#### 4.4.3. Vous avez déclaré quatre comptes bancaires ou plus

Vous devez sélectionner entre un et trois comptes bancaires.

Impôts.gouv.fr

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

Sélection déclaration > Saisie Montant > Sélection des comptes bancaires

Service gestionnaire SE

Paieement de la taxe générale sur les activités polluantes

ETAPE 1 2 3 4 5 6 Sélection des comptes bancaires

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer
01/01/2020 au 31/12/2020	Déclaration 2020 initiale déposée le 18 Janvier 2021 à 00:00	01/03/2021	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
				Montant du paiement	1 000,00 €

Vous pouvez sélectionner jusqu'à trois comptes bancaires.  
Si vous ne sélectionnez qu'un seul compte bancaire, vous passerez directement à l'étape 5.

SELECTION DES COMPTES BANCAIRES

Numero de compte	BIC	Etablissement	Titulaire	Informations complémentaires	
FR76	BNPPFR03DBUE	HSBC FR PARIS LAFAYETTE		compte1	<input checked="" type="checkbox"/>
DE	YYYYGGGG	BRP FR		compte3	<input type="checkbox"/>
FR76	BNPPFR03DBUE	HSBC FR PARIS LAFAYETTE		compte4	<input type="checkbox"/>
FR34	BOFEFRPPCOT	BDF GAP		compte2	<input type="checkbox"/>

Confirmer

Étape précédente

Abandonner

→ Après sélection des comptes bancaires que vous souhaitez utiliser, cliquez sur le bouton “Confirmer”.

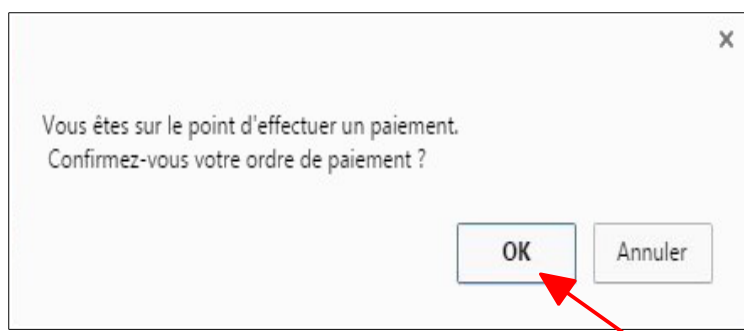
La page de répartition s'affiche. Le cheminement est alors identique à celui décrit en 4.4.2.

ATTENTION : si vous ne sélectionnez qu'un seul compte bancaire, vous arrivez directement à la page récapitulative.




## 4.5. Récapitulatif du paiement

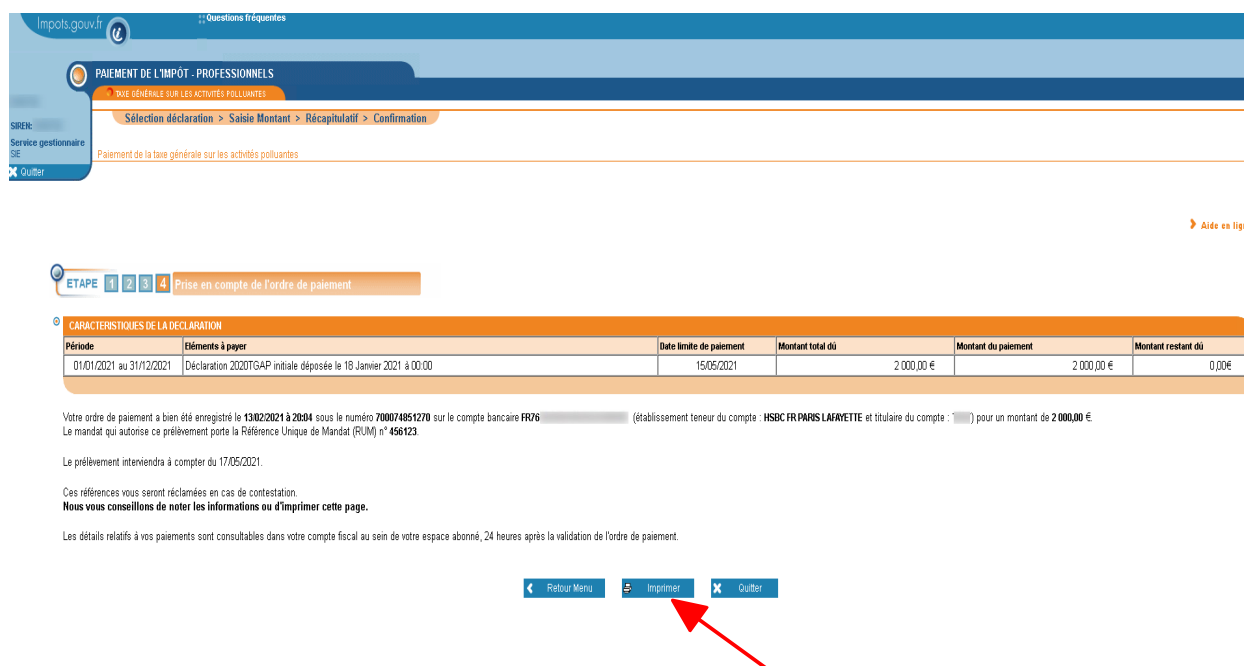
Une fenêtre de demande de confirmation s'ouvre :



→ Cliquez sur le bouton "OK".

Après avoir confirmé votre paiement, le certificat de prise en compte de votre ordre de paiement est affiché.

 Nous vous conseillons d'imprimer et de conserver ce document qui vous sera demandé en cas de contestation.

A screenshot of the "Impots.gouv.fr" website showing the "PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS" section. The breadcrumb trail is "Sélection déclaration > Saisie Montant > Récapitulatif > Confirmation". The page title is "PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS" and the subtitle is "TOUS GÉNÉRALISÉ SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES". The main heading is "Prise en compte de l'ordre de paiement". Below this is a table titled "CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉCLARATION" with the following data:

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Montant du paiement	Montant restant dû
01/01/2021 au 31/12/2021	Déclaration 2020TGAP initiale déposée le 18 Janvier 2021 à 00:00	15/05/2021	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00€

Below the table, there is a note: "Votre ordre de paiement a bien été enregistré le 13/02/2021 à 20:04 sous le numéro 700074851270 sur le compte bancaire FR76 (établissement teneur du compte : HSDC FR PARIS LAFAYETTE et titulaire du compte : ) pour un montant de 2 000,00 €". Other information includes: "Le mandat qui autorise ce prélèvement porte la Référence Unique de Mandat (RUM) n° 456123.", "Le prélèvement interviendra à compter du 17/05/2021.", "Ces références vous seront réclamées en cas de contestation. Nous vous conseillons de noter les informations ou d'imprimer cette page.", and "Les détails relatifs à vos paiements sont consultables dans votre compte fiscal au sein de votre espace abonné, 24 heures après la validation de l'ordre de paiement." At the bottom, there are three buttons: "Retour Menu", "Imprimer", and "Quitter". A red arrow points to the "Imprimer" button.

→ Cliquez sur le bouton "Imprimer".

 **FIN d'étape** : le paiement de la TGAP est terminé.

## 5. En cas de difficulté dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, **l'assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de **8h00 à 19h30** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone via le n° **0809 400 210** (service gratuit + prix appel) ;
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site <http://www.impots.gouv.fr> > Professionnels > Téléprocédures / Je contacte mon assistance informatique > Je contacte mon assistance par courriel.